

# L'enseignement des ARTS PLASTIQUES au lycée

SECONDE

PREMIERE

TERMINALE

Enseignement optionnel  
3h/semaine en  
2nde, 1ère, Tle

*Option ouverte à tous, avec possibilité de la cumuler avec la spécialité*

Enseignement de spécialité ARTS

- Arts plastiques -

4h/semaine en première

(avec deux autres spécialités à choisir)



6h/semaine en terminale

(avec une autre spécialité à choisir)



(+)

*Spécialité ouverte à tous  
(ayant suivi ou non l'option en seconde)*

après la

3<sup>e</sup>

**Vous aimez les arts ? Vous souhaitez pratiquer et poursuivre un enseignement en arts plastiques ? Rencontrez et comprendre les artistes, œuvres et lieux culturels ? Vous vous projetez dans un métier artistique ? Rêvez d'être artiste/artisan, dessinateur, illustrateur (BD,...), peintre, sculpteur, photographe, animateur (film/vidéo), architecte, designer, publiciste, enseignant/chercheur en arts, conservateur, restaurateur, médiateur culturel, commissaire d'exposition, critique d'art, etc. ?**

Le professeur d'arts plastiques **prend en compte la diversité des profils, des pratiques et des projets d'élèves qu'il prend en charge en enseignement optionnel, comme en spécialité.** Il adapte sa démarche pédagogique, en hausse progressivement le niveau d'exigence et de complexité, dans une logique progressive et d'approfondissement.

Dans la continuité du collège, le programme au lycée repose sur des **questionnements plasticiens, artistiques, interdisciplinaires** (design d'espace et d'objet, cinéma/animation, théâtre, danse, musique) et **transversaux**, ouverts aux autres options/ domaines artistiques, spécialités ou tout autre enseignement dispensé en lycée, comme aux partenariats culturels.

**Fondé sur la pratique**, mise au cœur des apprentissages, l'approfondissement de cet enseignement prend en compte la **pluralité d'esthétiques et de formes d'expressions plastiques/domaines** (dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, design, création numérique, nouvelles pratiques/attitudes, etc.) et **appréhende ainsi le fait artistique dans sa globalité** : œuvres, démarches et pratiques, contextes et conditions de création, présentation et réception.

L'*option*, mais plus encore la *spécialité* (enseignement plus renforcé) permet aux élèves de **concevoir/concrétiser des projets artistiques/d'expositions** (individuels/collectifs) et de **développer une pratique, articulés à la construction d'une culture artistique située** et léguée par l'histoire de l'art des origines aux pratiques contemporaines actuelles.

Cet enseignement **encourage et valorise ainsi les capacités d'expression** de chaque élève, leur **apporte les moyens de s'engager** (par l'exploration/l'expérimentation, la recherche, l'innovation et la création, notamment), **en développant/renforçant les acquisitions techniques et méthodologies, l'autonomie, la maturité, la maîtrise et l'ambition de pratiques personnelles/artistiques accrues, soutenues par des connaissances culturelles solides**, pour porter in fine **un regard sensible, curieux, créatif, cultivé et informé sur l'art et le monde.**

L'élève acquiert alors des compétences plasticiennes, culturelles et théoriques enrichissantes et nécessaires, **au service d'une culture générale ouverte, sensible et à la poursuite d'étude en arts** pour de nombreuses formations post-bac : *Université Arts plastiques/Histoire des arts, écoles des Beaux-Arts et d'arts appliqués, prépa, autres domaines (audiovisuel, arts du spectacles, création numérique,...)*, etc.

Un élève combinant enseignement de *spécialité* ET *optionnel* renforcera d'autant plus ses compétences, connaissances et ses acquis ; qu'il pourra aussi mettre à profit lors des épreuves terminales (l'oral et l'écrit) **du baccalauréat**, comme lors du **grand oral**, s'il prend appui sur cette *spécialité*.